

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE

de

**H A E G E N**

Arrondissement de SAVERNE

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement  
de Saverne

Nombre de  
Conseillers élus  
15

Conseillers en  
fonction  
14

Conseillers présents  
11

Procuration  
1



67700

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 18 mars 2024

Début de la séance à 20h01

Sous la présidence de Madame OBERLÉ Marie-Pierre.

### Etaients présents :

M. REYDEL Patrick, M. SUSS Rémi, Mme KOEHLER Nadine, M. DRENSS Michel, Mme FRIEDRICH Emmanuelle, M. KIEFFER Yannick, M. LEMOING Franck, M. MORGENTHALER Jean-Paul (entré en salle à 20h04), Mme RAUCH-OHL Hélène, M. SCHALL Loïc.

Absents excusés : Mme OCHS Angélique, Mme SECULA Angie (donne procuration à M. MORGENTHALER Jean-Paul).

Absent non excusé : Mme BADER Marie-France.

**Le Conseil a été convoqué le jeudi 7 mars 2024.**

### Ordre du jour :

2024-09 Désignation d'un(e) secrétaire de séance

2024-10 Approbation du PV du conseil municipal du 8 janvier 2024

2024-11 Vote des subventions accordées par la commune pour 2024

2024-12 Adoption du Compte de Gestion 2023

2024-13 Adoption du Compte Administratif 2023

2024-14 Affectation du résultat de l'exercice 2023

2024-15 Vote du Budget Primitif 2024

2024-16 Vote des taux de fiscalités directes locales pour 2024

**Divers et informations**

## Information sur l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus

FONCTION	NOM	PRENOM	MONTANT Mensuel brut
MAIRE	OBERLÉ	Marie-Pierre	1656,54 €
1 <sup>er</sup> ADJOINT	REYDEL	Patrick	439,83 €
2 <sup>ème</sup> ADJOINT	SUSS	Rémi	439,83 € + 48,21 € (SIVU)
3 <sup>ème</sup> ADJOINTE	KOEHLER	Nadine	439,83 €

### 2024-09 DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

**Rapporteur** : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DÉSIGNE M. SUSS Rémi**, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, comme secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Pour** : à l'unanimité

**Contre** : /

**Abstention(s)** : /

### 2024-10 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2024

**Rapporteur** : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2024.

**Pour** : à l'unanimité

**Contre** : /

**Abstention(s)** : /

### 2024-11 VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA COMMUNE POUR 2024

**Rapporteur** : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

Madame le Maire propose de verser pour 2024, les subventions communales aux associations suivantes :

SPA	326.00 €
ASC BROTSCH	250.00 €
CHORALE PAROISSIALE	250.00 €
ASSOCIATION PRO-GEROLDSECK	250.00 €
LES P'TITS BRETZELS	250.00 €
ASSOCIATION GYM-FORM	250.00 €
LE CLUB VOSGIEN DE SAVERNE	250.00 €
FABRIQUE DE L'EGLISE	1 000.00 €
UNIAT MARMOUTIER	50.00 €
LA CROIX ROUGE FRANÇAISE	100.00 €
HEBDI FECHT HAJE	250.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 226.00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- **D'attribuer** les subventions communales aux associations précitées conformément aux montants notés ci-dessus,
  - **D'autoriser** Madame le Maire à procéder aux versements de ces subventions.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024.

Pour : à l'unanimité

Contre : /

Abstention(s) : /

#### 2024-12 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

En application de l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose de valider le Compte de Gestion 2023 transmis par la Trésorerie. Elle précise que les chiffres correspondent à ceux du Compte Administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion 2023 n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 dressé par le comptable public.

Pour : à l'unanimité

Contre : /

Abstention(s) : /

**Rapporteur : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.**

**En résumé pour les recettes de fonctionnement 2023 :**

**Au chapitre 70**, à noter des recettes exceptionnellement importantes grâce à la réactualisation des locations des concessions du cimetière (en attente depuis 2012 pour certaines) pour un montant de 14 542 € et des recettes de ventes de bois réalisées par l'ONF pour un montant de 27 761 €, liée en partie à la valorisation du bois local pour la construction de la nouvelle école.

**Au chapitre 75**, les revenus liés à la location des logements communaux permettent tous les ans, des recettes d'un montant de 33 000 €, leur entretien et leur gestion sont essentiels.

**Les dépenses de fonctionnement** sont aussi en baisse cette année, grâce à la maîtrise des dépenses d'énergie : électricité et combustibles et la diminution des charges salariales.

La convention liant la commune de Haegen et la CCPS pour la mise à disposition d'un agent administratif a été dénoncée et les délais d'embauche d'une nouvelle secrétaire ont contribué à la baisse des charges salariales d'environ 20 000 €. En effet, le salaire de la nouvelle secrétaire et de la secrétaire remplaçante sur le dernier trimestre s'élèvent à environ 10 000 € alors que les Attributions de compensation dues à la CCPS pour la mise à disposition de l'agent se sont vues réduites de 30 000€.

**En investissement, les principales dépenses 2023** sont les travaux de rénovation des allées du cimetière pour un montant de 30 302 € et l'installation de nouvelles urnes cinéraires pour un montant de 4 740 €, ainsi que des travaux de rénovations des bâtiments publics, avec la pose de velux à la résidence du « presbytère » pour 8 000 € et la pose du plafond tendu dans les sanitaires de la salle des fêtes pour 2 080 €.

**Les principales recettes d'investissement 2023 sont :**

La récupération de la TVA sur les investissements (à n-2) pour un montant de 46 405,41 €, la subvention de la CEA pour le panneau de randonnées d'un montant de 5 536 € ainsi que la taxe d'aménagement à hauteur de 646,99 €.

En référence aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif 2023. Il s'agit de statuer sur les comptes de la Commune retraçant l'exécution du budget 2023.

Madame le Maire quitte la salle pendant le vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. SUSS Rémi, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en charge des finances, **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 de la Commune de Haegen synthétisé comme suit :

ELEMENTS FINANCIERS		BUDGET PRINCIPAL DE HAEGEN	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		330 643,89	
Recettes		952 314,11	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		621 670,22	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		77 377,63	
Recettes		71 409,30	
Résultat d'investissement		-5 968,33	
Report déficit d'investissement N-1		-9 885,30	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-15 853,63	
<b>RESULTAT GENERAL</b>		<b>605 816,59</b>	

Madame le Maire rentre en séance.

Pour : à l'unanimité

Contre : /

Abstention(s) : /

#### 2024-14 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre OBERLÉ, Maire, après avoir entendu le Compte Administratif communal de l'an 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 621 670,22 €, Madame le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068	15 853,63 €
Compte 002	605 816,59 €

Pour : à l'unanimité

Contre : /

Abstention(s) : /

## 2024-15 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

### **Les recettes prévisionnelles pour 2024 :**

- **Au chapitre 70** : la vente de bois par l'ONF est estimée à 10 000 €, le revenu de la chasse par an, s'élève à 5 000 €.
- **Au chapitre 75** : les recettes régulières de la location des logements communaux et de la salle des fêtes permettent un prévisionnel de 33 000€. A noter que la salle des fêtes par sa gestion est en quasi-auto-financement de fonctionnement.
- **Aux chapitres 73 et 74**, les dotations et impôts représentent la grande partie des recettes qui permettent à la collectivité de fonctionner.

Cette année le conseil municipal décide d'augmenter la part communale des impôts locaux de 1,5 % permettant une recette complémentaire d'environ 3 000 € par an, en prévision d'une réserve financière dans le cadre de travaux de rénovation sur le bâtiment de l'école/ancienne mairie.

### **Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles restent stables :**

- A noter que la somme des attributions de compensation dues à la CCPS est diminuée de 30 000 € mais que cette dépense est reportée sur les charges salariales d'un agent titulaire faisant suite à l'embauche d'une secrétaire de mairie.
- La contribution de la commune au SIVU depuis 2 ans, est augmentée de 30 000 €, augmentation liée aux frais de construction de la nouvelle école à Thal-Marmoutier.

**En investissement, les principales recettes** correspondent au virement de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 605 816,59 € et la récupération de la TVA pour un montant de 12 941 €.

**Les dépenses** prévues en 2024 sont des travaux de réfection du mur de soutènement de la cour de l'atelier municipal qui s'est effondré suite aux nombreuses infiltrations. Une somme importante devra y être allouée, un prévisionnel de 100 000 € y est consacré.

Les autres dépenses prévues sont le changement de la sonorisation de l'église pour un montant de 10 000 €, le changement des luminaires de la salle des fêtes pour des luminaires LED pour un montant de 5000 € et le changement de certains candélabres de l'éclairage public pour une valeur prévisionnelle de 20 000 €. Un devis a aussi été réalisé pour renforcer la structure de l'atelier en cas de rajout de panneaux solaires sur son toit pour un montant d'environ 23 000 €.

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif communal de l'an 2024.

Le Conseil Municipal délibérant sur les propositions du Maire, vote le Budget Primitif se résumant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 011 063,59 €
Recettes	405 247,00 €
Excédent reporté	605 816,59 €
Total recettes	1 011 063,59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	610 613,59 €
Déficit cumulé	15 853,63 €
Total des dépenses	626 467,22 €
Recettes	626 467,22 €
Total des recettes	626 467,22 €

Budget en équilibre.

Pour : à l'unanimité

Contre : /

Abstention(s) : /

#### 2024-16 VOTE DES TAUX DE FISCALITÉS DIRECTES LOCALES POUR 2024

Rapporteur : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

Par délibération du 23 janvier 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

Taxe foncière bâtie TFB	24,12 %
Taxe foncière non bâtie TFNB	67,52 %
Taxe d'habitation TH	10,13 %

Pour compenser l'augmentation de la contribution annuelle de la Commune de Haegen au SIVU, et en vue d'anticiper un futur projet d'aménagement du bâtiment école, après avis de la Commission Finances, Madame le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de 3% en 2024.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, les conseillers ne sont pas favorables à une hausse de 3% mais souhaitent que celle-ci soit portée à 1,5%, comme suit :

Taxe foncière bâtie TFB	24,48 %
Taxe foncière non bâtie TFNB	68,53 %
Taxe d'habitation TH	10,28 %

Aussi, cette année exceptionnellement, l'article 151 de la loi de finances 2024, permet aux communes, selon certaines règles, de majorer jusqu'à 1 point le taux de la taxe d'habitation. Les taux seraient donc les suivants :

Taxe foncière bâtie TFB	24,48 %
Taxe foncière non bâtie TFNB	68,53 %
Taxe d'habitation TH	11,28 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- d'approuver ces propositions,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : à l'unanimité

Contre : /

Abstention(s) : /

#### DIVERS ET INFORMATIONS

- Mme KOEHLER informe les conseillers du départ de M. WISS Jérôme, locataire au presbytère, en date du 15 mars 2024. Suite à l'état des lieux, un rafraîchissement de la salle de bain et des peintures est nécessaire.
- Madame le Maire informe les conseillers que les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. M. KIEFFER et M. DRENS demandent à siéger au bureau de vote à partir de 8h.
- La coupe de bois réalisée dans la forêt communale a suscité le questionnement de certains membres du conseil municipal. M. MORGENTHALER et M. SCHALL ont souligné une coupe de bois excessive. Mme RAUCH-OHL a relevé le manque de sécurité. L'ONF est déjà intervenu réclamant une remise en état.
- M. MORGENTHALER s'interroge sur la campagne de stérilisation des chats errants et demande si cette dernière est toujours d'actualité. Dans l'affirmative, il propose de déposer un chat chez le vétérinaire en vue de sa stérilisation.
- M. SCHALL a demandé si M. BOEHLER Joseph, agent communal, est en règle par rapport à son autorisation de conduite. Madame le Maire confirme avoir fait et transmis ce document à M. BOEHLER.
- Fin de la séance à 21h50.

Compte-rendu certifié conforme,

Haegen, le 20 mars 2024

Le secrétaire de séance,  
Rémi SUSS



Le Maire,  
Marie-Pierre OBERLIZ



Commune de HAEGEN  
BAS-RHIN